



ENCADREMENT SANITAIRE DE LA PRATIQUE DE L'AÏKIDO



🕒 Généralités :

- Propreté des pratiquants et des tenues, ongles courts,
- Absence de bijoux et de piercing,
- Port de Zoris pour se déplacer du vestiaire jusqu'au tatami,
- Vérifier la propreté du tatami et de son approche, la présence de douches et leur état.

🕒 Au dojo :

Pour mémoire, délivrance de la licence sous réserve de la présentation d'un certificat médical dont une copie sera conservée par le dirigeant du club. Attention, le certificat médical doit dater de moins d'un an tout au long de la saison.

Prévoir :

- un téléphone avec numéro d'urgence
- une trousse de secours
- la liste des pratiquants avec le numéro de téléphone de la personne à prévenir.

🕒 En stage :

Pour mémoire, nécessité de vérifier le certificat médical de non contre-indication à la pratique, de moins d'un an, sous forme de tampon sur le passeport et de document papier. La pratique d'un examen rapide à l'entrée du stage n'est pas recommandée.

Le médecin de ligue peut être sollicité pour toute information concernant l'organisation de la couverture sanitaire du stage. Il est recommandé de repérer les médecins participants, de leur demander s'ils sont d'accord pour être sollicités en cas d'accident.

Prévoir, au minimum :

- un téléphone avec numéro d'urgence
- une trousse de secours
- pour les stages fédéraux ou internationaux :
 - informer le centre de secours le plus proche de la manifestation
 - prévoir un brancard (pour sortir du tatami un blessé *(par un médecin ou secouriste, avec toutes les précautions qui s'imposent)*, attendre les secours sur le côté).

🕒 Lors des passages de grade :

Nécessité de vérifier le certificat médical de non contre-indication à la pratique en examen datant de moins d'un an, sous forme de document papier. Un examen cardiologique est recommandé pour tout postulant de plus de 50 ans.

L'organisation de la couverture sanitaire du stage incombe au président de la ligue organisatrice, en lien avec le médecin de ligue.

Il doit prévoir, au minimum :

- un téléphone fixe ou mobile avec numéro d'urgence
- une trousse de secours



Commission Nationale Santé

La trousse de secours minimale :

- un désinfectant type Hexomédine ou Bétadine
- des pansements de plusieurs tailles
- des bandes de contentions type Elastoplaste
- des bandes fines type Nylex
- des compresses
- une paire de ciseaux
- un spray de froid ou poche glaçante
- quelques sucres
- quelques paires de gants à Usage Unique

À ajuster en fonction du nombre prévu de participants